

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

1

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 20 mars 2017, à 19h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

La présente séance a été dûment convoquée par Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière. La convocation à la session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, lors de la séance extraordinaire du 13 mars 2017.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt 488-2017
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

2017-03-69

2. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement d'emprunt 488-2017

CONSIDÉRANT les signatures reçues lors de la signature de registre le 20 septembre 2017, soit 0 signature sur un nombre nécessaire de 131 pour la tenue d'un scrutin référendaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 488-2017.

Adoptée

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

2017-03-70

4. Levée de la séance

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 19h05.

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière